

Canada il y a déjà près d'une décennie. Lors de l'étude de ces changements et de leurs répercussions sur la stabilité et l'ordre internationaux, il conviendra certainement d'accorder une attention toute particulière aux effets de la crise énergétique sur les relations étrangères du Canada.

La mise en valeur de nos richesses naturelles se situe depuis toujours au centre de nos préoccupations en matière de diplomatie et d'affaires étrangères. Qu'il suffise de mentionner:

- les négociations visant la protection de nos ressources halieutiques
- la délimitation et la revendication de notre vaste plateau continental
- l'établissement de la zone économique des 200 milles
- les mesures visant à garantir l'exploitation rationnelle des nodules manganifères des fonds marins
- la protection de nos ressources dans l'Arctique par la création de zones anti-pollution.

On constate donc que, ces derniers temps, un nombre impressionnant de démarches diplomatiques visait la protection de nos ressources. Par ailleurs, les négociations sur l'uranium engagées ces dernières années avec l'Europe occidentale et les Japonais ont donné d'excellents résultats malgré certaines difficultés de parcours. Nos partenaires se préoccupaient de la sécurité des approvisionnements, et nous, des conditions du transfert, et notamment de la question du recyclage du combustible usé — il s'est sans doute agi là de la question la plus délicate qu'ait eu à régler le Canada dans ses récentes relations avec ces États.

Si nous nous tournons vers l'avenir, force nous est de constater que l'énergie est destinée à occuper une place encore plus grande dans nos relations internationales.

Cette conclusion est inévitable, compte tenu de facteurs comme notre rôle en tant que participant aux Sommets et membre du groupe occidental des nations industrialisées, notre rôle de fournisseurs de matières premières sur le marché mondial, nos demandes en tant qu'importateurs de pétrole, notre besoin de débouchés étrangers à titre d'exportateurs nets d'énergie et notre participation aux efforts scientifiques et techniques visant l'exploitation de nouvelles ressources énergétiques. L'interrelation fondamentale entre notre politique énergétique intérieure et notre politique d'exportation se reflétera dans de nombreux domaines. En ce qui concerne l'hydro-électricité et le gaz de l'Arctique, pour ne citer que ces deux exemples, le recensement de nos propres besoins, le financement et la construction des installations, la politique canadienne d'exportation et l'existence des marchés étrangers pourraient fort bien être tous interreliés. Qu'il s'agisse des conditions régissant l'exportation du gaz, de coopération dans le domaine du transport de l'énergie, de coopération technique pour la mise en valeur de ressources non conventionnelles ou des circonstances dans lesquelles doivent s'effectuer les exportations de combustible nucléaire, quelle que soit la nature des questions générales ou particulières, la conduite des relations internationales sera monopolisée par la question de l'énergie.